



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de CUINCY

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'établissement THEYS RECYCLAGE, dont le siège social est 451 rue du Galibot, Parc d'activités Bonnel – 59167 LALLAING, a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement pour l'extension de son activité de tri, transit, regroupement et de traitement de déchets, à CUINCY, 815 rue du Faubourg d'Esquerchin, comprenant les activités principales suivantes soumises à enregistrement au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- **2710-2-a** - Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets ;
- **2714-1** - Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois ;
- **2713-1** - Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux ;
- **2716-1** - Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non ;

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie de **CUINCY du 19 novembre 2019 au 17 décembre 2019 inclus** :

- **le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30**
- **du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00**
- **le samedi de 9 h 00 à 11 h 00.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe> - rubrique installations industrielles - Enregistrements 2019) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairie de CUINCY (commune d'implantation), DOUAI et LAMBRES-LEZ-DOUAI (communes de rayon).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.